

Page: 1/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: <u>NETTOYANT DÉGRAISSANT HAUTE EFFICACITÉ AGR43</u>
- •1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées : Dégraissant alimentaire. Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.
- · Emploi de la substance/de la préparation : mélange prêt à l'emploi.
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
 MAISON LE MARQUIER
 30 rue Ambroise 1

40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX

FRANCE

tel: 33-(0)-559565722

- · Service chargé des renseignements: Commercial
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Conseils de prudence
 - P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
- P102: Tenir hors de portée des enfants
- · 2.3 Autres dangers
- **PBT**: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Préparation nettoyante et dégraissante.

· Composants dangereux:			
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Numéro index: 001-105-00-2 Reg.nr.: 01-2119485498-19	carbonate de sodium	Eye Irrit. 2, H319	1-2%

(suite page 2)

Page: 2/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.06.2022

Nom du produit: NETTOYANT DÉGRAISSANT HAUTE EFFICACITÉ - AGR43

(suite de la page 1)

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion:

Si la personne est consciente, rincer la bouche.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Movens d'extinction:

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO2)

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Equipement de protection individuel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

- •6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
- -6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:

Eau

·6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique

8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

·7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 3)

Page: 3/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.06.2022

Nom du produit: NETTOYANT DÉGRAISSANT HAUTE EFFICACITÉ - AGR43

(suite de la page 2)

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Température maximale de stockage: < 35°C
- Température minimale de stockage: > 0°C
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ne pas respirer le produit vaporisé. Ne pas mélanger de produits différents.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: Ne pas respirer le produit vaporisé.
- · Protection des mains:

Produit non classé, cependant pour plus de sécurité, port des gants conseillé lors du transvasement

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation

Recommandé: caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Produit non classé, cependant pour plus de sécurité, port des lunettes conseillé lors du transvasement

• Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide.
Incolore
Citronnée
Non déterminé.
Non applicable.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100°C (eau)

(suite page 4)
_FR

Page: 4/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.06.2022

Nom du produit: <u>NETTOYANT DÉGRAISSANT HAUTE EFFICACITÉ – AGR43</u>

(suite de la page 3)

					(suite de la p	age 3
· .	Inflammabili Point d'éclair		Le mélange n'e	st pas ii	nflammable	
•	Température	d'auto-i	nflammation	Le	produit	ne
s'enflamme pas spontanément.	-				•	
•	pH à 20 ℃	8,5 - 9,	5			
•	Viscosité:	Non dé	éterminé.			
 Solubilité 						
•	<i>l'eau:</i> Soluble					
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur						
•	Pression de v	apeur:	2,3 kPa (eau)			
 Densité et/ou densité relative 			2			
•	Densité à 20	•C:	$1,018 \text{ g/cm}^3$			
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres	informa	tions importantes	dispon	ibles.	
· Aspect:	Limpide					
· Forme:	Liquide					
· Indications importantes pour la protection de						
la santé et de l'environnement ainsi que pour la						
sécurité.						
· Propriétés explosives:	Le produit i	n'est pas	explosif.			
· Informations concernant les classes de						
danger physique						
 Substances et mélanges explosibles 	néant					
· Gaz inflammables	néant					
· Aérosols	néant					
· Gaz comburants	néant					
· Gaz sous pression	néant					
· Liquides inflammables	néant					
· Matières solides inflammables	néant					
· Substances et mélanges autoréactifs	néant					
· Liquides pyrophoriques	néant					
· Matières solides pyrophoriques	néant					
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant					
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	néant					
inflammables au contact de l'eau · Liquides comburants	néant					
· Matières solides comburantes	néant					
· Peroxydes organiques	néant					
· Substances ou mélanges corrosifs pour les mét						
· Explosibles désensibilisés	néant					
DYIDDIONES WESTISCHES						

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Page: 5/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.06.2022

Nom du produit: <u>NETTOYANT DÉGRAISSANT HAUTE EFFICACITÉ – AGR43</u>

(suite de la page 4)

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicitépour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) données non disponibles à ce jour
- · Toxicité par administration répétée données non disponibles à ce jour
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Solubilité avec l'eau: soluble
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: données non disponibles à ce jour
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- 12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Elimination du produit/de l'emballage

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

· Code déchet:

07 06 : dechet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques 20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses

15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation: L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau

_____FI

Page: 6/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.06.2022

Nom du produit: NETTOYANT DÉGRAISSANT HAUTE EFFICACITÉ - AGR43

(suite de la page 5)

non applicable		
applicable		
n applicable.		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- ·15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- ·15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Références législatives:
- ·Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006 Contient parmi d'autres constituants:

·moins de 5%:

agents de surfaces non ioniques

agents de surface anioniques

enzymes

parfum

- Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s): Pas d'application.
- Règlement REACh (CE) n°1907/2006 :

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

·Ecolabel européen

Décision (UE) 2017/1217 de la Commission du 23 juin 2017 établissant les critères du label écologique de l'Union européenne aux produits de nettoyage pour surfaces dures.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. 218156-V1

·Phrases R et/ou H pertinentes:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- ·Service établissant la fiche technique: Marketing
- Date de la version précédente: 20.06.2022
- Numéro de la version précédente: 6
- ·Acronymes et abréviations:

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

(suite page 7)

Page: 7/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.06.2022 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.06.2022

Nom du produit: <u>NETTOYANT DÉGRAISSANT HAUTE EFFICACITÉ – AGR43</u>

(suite de la page 6)

• * Données modifiées par rapport à la version précédente Mise à jour selon le Règlement (UE) 2020/878. Version CLP 1.7

FR